

RÈGLEMENT DU JEU CULTUREL 2024

Article I :

Ce jeu est ouvert à tous les Clubs adhérents à la FDGM 64. Une seule réponse par Club est autorisée. Elle devra parvenir, sous forme papier, **au plus tard le 20 juin 2024**, le cachet de la Poste faisant foi. Vous pouvez travailler à partir du fichier modèle Excel que nous vous fournissons et l'imprimer au dernier moment, avant envoi.

Article II :

L'objectif de ce jeu étant de faire participer collectivement le plus grand nombre d'adhérents, toutes générations confondues, les thèmes abordés permettent d'offrir une animation étalée sur plusieurs mois en faisant appel à des intérêts et des connaissances multiples.

Article III :

Toutes les questions ont été retenues en fonction d'une ou plusieurs références officielles (Dictionnaires, Quid, Livres des Records, Revues, Albums de Sports, Éditions Locales, Internet...). Ce questionnaire ayant été établi sur plusieurs mois, des éléments ont pu évoluer entre la rédaction du questionnaire et vos réponses. Nous en tiendrons compte lors de l'établissement des réponses définitives.

Article IV :

Le classement final sera établi après dépouillement des réponses par un jury créé à cet effet et qui aura préparé le jeu.

Article V :

Afin de garantir la neutralité du dépouillement et de la correction : un numéro sera affecté à chaque dossier dès réception de votre envoi au siège de la fédération.

Les membres de la Commission ad hoc ne devront participer ni directement ou indirectement au jeu. LE NOM DU CLUB NE DOIT PAS ÊTRE INSCRIT SUR LE DOSSIER JEU MAIS UNIQUEMENT SUR LA FEUILLE DE PARTICIPATION, sans autre précision.

Article VI :

Les cas litigieux seront tranchés par le jury qui reste souverain de toutes ses décisions.

NOUVEAU : Les réponses précises et bien documentées pourront faire l'objet de *points prime*, sans pour autant tomber dans le roman.

Article VII :

Les dossiers corrigés ne seront pas renvoyés aux Clubs.

Article VIII :

Les résultats seront adressés par courrier ou mail à chaque Club, dès que la correction sera terminée. Le classement final sera établi après le traitement de vos éventuelles remarques.

Article IX :

Pour toute interrogation pendant la durée du concours ou toute remarque éventuelle, vous pourrez poser vos questions par mail à l'adresse suivante fdgm-cpta@orange.fr. Nous nous efforcerons de vous répondre dans les meilleurs délais.

Article X :

Les réponses au questionnaire seront adressées SANS SIGNE DISTINCTIF sous enveloppe cachetée de grand format, portant la mention « Jeu Culturel 2024 à l'adresse suivante : FDGM 64 - 7 rue Puits des Jacobins – 64 300 ORTHEZ. AUCUN ENVOI EN RECOMMANDÉ NE SERA ACCEPTÉ (pour respecter l'anonymat de la correction). Tous les participants seront invités à une rencontre amicale dont le lieu et la date vous seront précisés ultérieurement. Elle permettra d'échanger sur les questions réponses et de récompenser les clubs les plus performants.